

Paris, le 25 mai 2022

Madame BOURGUIGNON, Ministre de la Santé et de la Prévention, la CSMF vous propose du concret pour la prévention.

La CSMF félicite, à nouveau, Madame Brigitte BOURGUIGNON pour sa nomination au Ministère de la Santé et se réjouit de savoir que la prévention sera l'une de ses grandes priorités.

C'est pour répondre à cette ambition que la CSMF, 1^{er} syndicat de médecins libéraux, propose à Madame la Ministre de mettre en œuvre dès aujourd'hui, des consultations de prévention et d'observance pour respecter son engagement en faveur de la santé des Français.

Tous les médecins le savent, nombreux sont les patients, qui, pour des raisons diverses, ne respectent pas leurs recommandations ou leurs prescriptions. C'est la raison pour laquelle la CSMF propose de mettre en œuvre des consultations d'observance qui pourront être réalisées par les médecins ou leurs assistants dans le cadre de la délégation des tâches. Cette consultation d'observance permettra un meilleur suivi du traitement du patient, une meilleure efficacité des soins et par conséquent une satisfaction du patient et de son praticien. Pour les finances du Ministère de la Santé, ce sont à l'évidence des économies à très court terme. Pour engendrer un cercle vertueux, les économies réalisées par les consultations d'observance devront être réinvesties dans la mise en place de consultations de prévention complexes et régulières de chaque patient.

Comment rester en meilleure santé le plus longtemps possible ? Ce n'est pas une question nouvelle pour les médecins et les patients... Les réponses proposées se sont souvent heurtées à des problèmes de prise en charge (État, complémentaires santé, reste à charge) d'où l'association avec l'observance.

L'avènement de la médecine prédictive, de l'intelligence artificielle et de nouvelles technologies permettent d'envisager l'avenir des consultations de prévention avec beaucoup plus d'espérance en termes de résultats. Les médecins de la CSMF, qui construisent leur projet politique autour de 4 axes, l'expertise, l'innovation, la formation et bien entendu la coordination entre tous les médecins, sont très investis dans l'innovation en santé. Et cela commence par de nouvelles approches du patient.

Voilà une proposition dont vous devriez, Madame la Ministre, vous emparer.

Dr Franck Devulder - Président
06 14 09 64 56
franck.devulder@csmf.org

Relations presse : Adrien Chapron
01 43 18 88 17 / com@csmf.org

Suivez toute l'actu de la CSMF : [Facebook](#) [Twitter](#) [LinkedIn](#) [YouTube](#) www.csmf.org

Créée en 1928, la Confédération des Syndicats Médicaux Français est le premier syndicat de médecins français. Elle regroupe des syndicats de médecins libéraux généralistes et spécialistes et deux structures nationales, Les Généralistes-CSMF (médecins généralistes) et Les Spécialistes-CSMF (médecins spécialistes). Elle fédère également 101 syndicats présents dans chaque département de métropole et d'outre-mer, les médecins à exercice particulier (MEP) et les médecins hospitaliers exerçant en libéral.

Elle défend et représente ses membres dans les différentes négociations, tables rondes auprès des institutions publiques notamment. Elle contribue tout au long de leur pratique à la formation permanente et les accompagne tout au long de leur parcours.

Dans ses valeurs, la CSMF revendique l'indépendance et la probité de la médecine, défend un contrat avec la société et l'esprit conventionnel. Elle soutient une médecine « libérale et sociale », véritable acteur économique, d'innovation et de progrès. Elle assure la défense syndicale individuelle et collective de tous les médecins libéraux. Elle est présidée par le Dr Jean-Paul Ortiz, médecin néphrologue, depuis mars 2014.